

« Sans explosion cette université n'existerait pas » : autonomie, gouvernance et évolution de l'Université de Sudbury (1913-2022)

Serge Miville

Number 46-47, 2021-2022

Pour l'université française à Sudbury

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102598ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102598ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Miville, S. (2021). « Sans explosion cette université n'existerait pas » : autonomie, gouvernance et évolution de l'Université de Sudbury (1913-2022). *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 207-240. <https://doi.org/10.7202/1102598ar>

**« Sans explosion cette université
n'existerait pas » : autonomie,
gouvernance et évolution
de l'Université de Sudbury (1913-2022)**

SERGE MIVILLE

*Recteur et vice-chancelier
Université de Sudbury*

« Sans explosion cette ville n'existerait pas », écrivait le poète sudburois Robert Dickson.

Pareillement, c'est dans les cendres de l'éclatement de la fédération de l'Université Laurentienne que l'actuelle Université de Sudbury allait renaître. Sans ces « secousses qui bouleversent », poursuivait Dickson, pas de « traces empreintes dans la roche » et dans « nos cœurs », les aspirations de générations de Franco-Ontariens hiberneraient au creux de la tanière d'une structure qui nous empêchait « d'être », pour ainsi dire. Alors que nous, Franco-Ontariens du Moyen-Nord, traversons la période la plus sombre de l'histoire universitaire de Sudbury, il surgit néanmoins un espoir réel de créer l'institution du savoir qu'a tant souhaitée la communauté depuis plus d'un siècle.

Sans explosion, cette université n'existerait pas.

Le troisième colloque Franco-Parole se tient en juin 2021 afin de débattre de la question universitaire à partir de l'éclatement de la crise à Sudbury. Franco-Parole III

est à l'image du projet de l'Université de Sudbury « par et pour » dans une tradition propre à la francophonie du Moyen-Nord, cherchant à développer les moyens de la propulser vers l'universel. Incarnés et engagés, les propos explorés lors du colloque sont d'une importance capitale pour l'avenir de l'éducation universitaire de langue française tant à Sudbury qu'à l'échelle de la francophonie canadienne. Franco-Parole III se tient également dans le sillage de la décision prise par le Conseil des régents de l'Université de Sudbury, le 11 mars 2021, afin d'amorcer une transition pour que l'institution redevienne un établissement de langue française. Cette décision a marqué le parcours de l'histoire de l'Ontario français dans le Moyen-Nord ainsi que les esprits et amorce un nouveau chapitre dans la longue histoire de cet établissement.

L'Université de Sudbury est une institution universitaire qui a de profondes racines dans le milieu franco-sudburois. Fondée en 1913 sous le nom de Collège du Sacré-Cœur, incorporée et constituée en société en 1914, elle échoue dans sa tentative d'obtenir une charte universitaire en 1944. En 1957, elle devient l'Université de Sudbury¹ et commence à offrir ses propres grades avant d'obtenir, en 1960, une modification à sa charte pour confirmer ses pouvoirs en matière d'octroi des grades. Suspendue pendant 61 ans, cette charte universitaire a été réactivée en 2021, au lendemain de la dissolution unilatérale par l'Université Laurentienne de l'entente de fédération qui la liait à l'Université de Sudbury.

Ce texte n'a pas pour objectif de relater en détail l'histoire de l'Université de Sudbury ou la fondation de l'Université Laurentienne. D'autres l'ont fait beaucoup

¹ Le nom juridique de l'institution est, en fait, « The University of Sudbury ».

mieux que nous. Il s'agit plutôt de survoler à haute altitude les éléments clés de l'histoire de la gouvernance universitaire de langue française à l'Université de Sudbury afin de comprendre l'importance de sa transformation en cours². Notre souhait est également de préparer le terrain à une éventuelle analyse rigoureuse de l'histoire de l'établissement non pas sous l'angle d'une histoire institutionnelle, mais bien selon la problématique de l'évolution institutionnelle et nationalitaire de l'Ontario français, ce qui, espérons-le, suivra cet essai.

Ce texte est en fait le fruit d'une première lecture exploratoire des archives du rectorat du Collège du Sacré-Cœur et de l'Université de Sudbury, effectuée pour les fins de Franco-Parole III. Explorer ces archives nous a permis d'avoir un portrait un peu plus clair de l'évolution historique de la gouvernance de l'établissement qui, après avoir été de langue française au départ, est devenu bilingue vers la fin des années 1950. Nous avons également comme objectif de mettre en exergue certaines

² Guy Gaudreau, « Les origines de l'Université Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 3-16; Lucien Pelletier, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 13-81; Albert Plante, s.j., *Vingt-cinq ans de vie française. Le Collège de Sudbury*, Montréal, [s.é.], 1938; Gérald Blais, « Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario », thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1968; Alphonse Raymond, s.j., « Origines universitaires à Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 68-72; Robert Toupin, s.j., « Le rôle des Jésuites dans l'enseignement classique et universitaire de la région de Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 73-77; André Bertrand, *L'Éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 86, 1988; Josée Anne Valiquette, « L'Évolution des effectifs étudiants du Collège du Sacré-Cœur (1913-1960) », thèse de maîtrise, Sudbury, Université Laurentienne, 1993.

caractéristiques de l'Université de Sudbury, qui permettent de comprendre sa capacité de se transformer en une institution « par et pour » les francophones.

En tant que recteur, je dois avouer que je ressens un certain inconfort entre mon rôle de dirigeant de l'Université de Sudbury, d'une part, et mon rôle d'historien, d'autre part. Si ce dernier cherche à prendre une distance critique avec son objet d'étude, le premier doit promouvoir l'institution qu'il représente. Il s'agit donc d'un essai qui n'a aucune prétention scientifique, les conditions de rédaction n'y étant pas propices puisqu'une crise institutionnelle traverse présentement le milieu universitaire à Sudbury. Cette tension peut colorer ce texte. Que le lecteur en soit avisé.

Une institution canadienne-française : le Collège du Sacré-Cœur (1913-1956)

Plusieurs textes relatent les débuts du Collège du Sacré-Cœur, l'institution qui, née en 1913 à partir de la charte du Collège Sainte-Marie de Montréal, devient rapidement l'institution d'enseignement de l'élite canadienne-française du nord de l'Ontario et du nord-ouest du Québec.

Le contexte de la fondation du Collège du Sacré-Cœur mérite néanmoins qu'on s'y attarde. En 1913, l'Ontario français est plongée dans la crise du Règlement 17, cette loi qui interdisait l'enseignement et l'apprentissage en français après la deuxième année du primaire dans les écoles dites bilingues, où l'enseignement s'effectuait en partie ou entièrement en français. Allait également jaillir de cette répression du fait français une résistance collective de grande envergure. Le Règlement 17 représentait en quelque sorte le point culminant de décennies de tensions entre de nombreux groupes : l'élite protestante (et surtout

orangiste) contre les catholiques, les anglophones contre les francophones, et constituait même une lutte fratricide entre coreligionnaires irlando-catholiques et canadiens-français³. En effet, ce fut monseigneur Francis Fallon de London, qui craignait pour l'avenir des écoles séparées (catholiques) de la province, qui sut s'allier avec des forces orangistes pour convaincre la Province de la nécessité du règlement. Comme le montre bien Jean-Philippe Croteau, l'élite irlando-catholique était, au début du 20^e siècle, fortement intégrée dans la majorité anglo-protestante, partageant plusieurs traits de l'impérialisme canadien⁴.

L'application du Règlement 17 répondait ainsi à plusieurs préoccupations de la part de la majorité : la première était celle d'intégration – c'est-à-dire l'assimilation – des Canadiens français et de les apporter à adopter l'anglais comme langue d'usage, alors que l'impérialisme canadien-anglais atteignait son paroxysme. Chez l'élite canadienne-française, c'est l'époque de la « revanche des berceaux », idée clérico-nationaliste selon laquelle les Canadiens français allaient « reconquérir » l'Amérique en raison de leur taux de fécondité particulièrement élevé. Il fallait donc pour la majorité anglophone résister à une « invasion » canadienne-française qui avait déjà emporté les comtés de l'est de l'Ontario, notamment celui de Prescott. La migration vers le nord de l'Ontario eut pour effet de déplacer le champ de bataille vers le tracé Mattawa-Sault-Sainte-Marie. Le Nipissing, avec ses terres

³ Michel Bock et François Charbonneau, *Le Siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015, 464 p. Voir, plus particulièrement, le chapitre de Jean-Philippe Croteau, « Pourquoi le Règlement 17 paraissait-il nécessaire aux Irlandais? », p. 59-78.

⁴ Jean-Philippe Croteau, « Pourquoi le Règlement 17 paraissait-il nécessaire aux Irlandais? », dans Michel Bock et François Charbonneau, *Le Siècle du Règlement 17*, p. 59-78.

fertiles, allait-il demeurer « britannique » ou basculer vers le catholicisme canadien-français?

Au moment où le pays allait entrer en guerre en Europe, un autre combat se livrait entre les catholiques de l'Ontario. Quel allait être l'avenir linguistique de l'archevêché d'Ottawa, largement francophone, notamment en raison de l'Outaouais québécois, de ses diocèses suffragants, dont le vicariat apostolique du Témiscamingue (futur diocèse de Haileybury devenu depuis diocèse de Timmins)? Qu'allait-il advenir du diocèse de Sault-Sainte-Marie où se situent les villes de Sudbury et de North Bay?

L'évêque Scollard, qui dirigeait le diocèse de Sault-Sainte-Marie, diocèse suffragant de l'archidiocèse de Kingston, principalement anglophone, et non pas de celui d'Ottawa qui était plutôt francophone, avait maille à partir avec les Canadiens français. Avec la présence de jésuites canadiens-français et nationalistes à Sudbury, les tensions pouvaient être vives. Bien que Scollard fût perçu comme étant relativement francophobe, les Canadiens français de Sudbury s'en tiraient néanmoins relativement bien, notamment grâce aux écoles bilingues, plutôt réfractaires à appliquer le Règlement 17. De plus, en 1913, les Jésuites fondèrent le Collège du Sacré-Cœur, un collège classique bilingue. Sa constitution en société en 1914, par un acte de la législature, sera déterminante pour l'avenir de l'institution. En effet, si l'établissement était sous la gouverne des Jésuites, rien dans la loi n'indiquait qu'il était voué à des fins religieuses; c'est ce qui permettra de déconfessionnaliser l'Université de Sudbury en septembre 2021. De plus, nous y reviendrons, les pouvoirs de sa chartre demeuraient considérables et peu contraignants.

Si Scollard espérait voir une institution qui pouvait former l'élite catholique des deux communautés linguistiques, la présence anglophone au collège était néanmoins marginale, de sorte qu'en 1916, le collège était devenu, *de facto*, une institution de langue française. Adoptant initialement le curriculum du Collège Sainte-Marie de Montréal, le Collège du Sacré-Cœur doit toutefois s'affilier à une université pour assurer la reconnaissance de son programme menant au baccalauréat. Une affiliation tendue est nouée entre le Collège du Sacré-Cœur et l'Université d'Ottawa, qui se rompt en 1927 en raison à la fois de l'intransigeance manifestée par l'établissement oblat quant au contenu du programme et des rivalités désormais bien connues entre Ottawa et Sudbury⁵. C'est alors que le Collège du Sacré-Cœur s'affilie à l'Université Laval de Québec, et ce, jusqu'en 1956. Les diplômes octroyés au Collège du Sacré-Cœur étaient ceux de l'Université Laval.

Alors que naissait l'Université de Sudbury en 1957, le Collège du Sacré-Cœur poursuit ses activités à titre d'école secondaire privée de langue française avant, ultimement, de fermer ses portes en 1967, criblé de dettes faute d'accès à des fonds publics⁶. L'Université de Sudbury, quant à elle, poursuivait ses activités universitaires à l'intérieur d'une fédération qu'elle avait contribué à créer.

⁵ Michel Bock, « Une guerre sourde : la rivalité Ottawa-Sudbury et la jeunesse franco-ontarienne (1949-1965) », *Quebec Studies*, vol. 46, automne 2008-hiver 2009, p. 19-31.

⁶ Le *Ratio Studiorum* cesse d'être offert au Collège du Sacré-Cœur après 1956. André Bertrand, *L'Éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 86, 1988, 59 p.

D'une institution de langue française à une institution « bilingue » (1956-1960)

L'Université de Sudbury naît en 1957 après l'adoption d'une loi qui modifie l'acte du Collège du Sacré-Cœur de 1914. Il s'agissait du résultat d'une impressionnante campagne de démarchage des pères jésuites. S'il est impossible dans ce texte de relater tous les détails, quelques éléments frappent le chercheur qui s'intéresse à sa création. D'abord, il importe de prendre note des profondes tensions qui divisaient les Jésuites quant à l'avenir de l'institution : devait-elle rester de langue française ou devenir bilingue? Comment pourrait-elle jouir d'octrois publics pour réaliser sa mission?

Si les Jésuites étaient d'accord pour préserver la mission canadienne-française et catholique de son enseignement universitaire, les moyens proposés pour y parvenir divergeaient. Deux impératifs, matériel et idéologique, guidaient la pensée des artisans de l'Université de Sudbury, chacun permettant de justifier l'autre. Le père Charles Dubé, par exemple, voyait dans le bilinguisme une trahison de la mission fondamentale des Jésuites à Sudbury; il s'agissait d'une lecture nationaliste canadienne-française de l'avenir de l'établissement. D'autres, dont le père Alphonse Raymond, premier recteur de l'Université de Sudbury, et surtout le père Émile Bouvier, premier recteur de l'Université Laurentienne, croyaient que le bilinguisme était porteur de l'avenir tant pour les établissements en question que pour les Franco-Ontariens.

D'abord, mentionnons, comme l'a déjà noté le philosophe Lucien Pelletier, que les conditions matérielles de l'établissement nécessitaient une injection d'octrois publics. La population canadienne-française n'étant pas capable à elle seule de subvenir aux besoins d'une université,

il fallait penser à subventionner cet enseignement par l'ajout d'étudiants de langue anglaise. Les Jésuites, francophones, pouvaient s'assurer que la gestion de l'établissement demeure de langue française, mais la création du Conseil des régents (conseil d'administration) – condition nécessaire pour obtenir des octrois – exigeait des représentants de l'ensemble de la communauté sudburoise. La présence de personnes unilingues anglophones dans la gouvernance de l'institution devenait une condition *sine qua non* pour recevoir des fonds publics.

Le deuxième facteur qui influença les fondateurs de l'Université était idéologique. Tout comme le père Dubé pouvait justifier l'importance de maintenir la présence du français à l'Université de Sudbury pour des raisons idéologiques, les pères Raymond et Bouvier pouvaient justifier le bilinguisme au nom de l'œcuménisme, cette ouverture à autrui et à l'esprit fraternel chrétien, sans croire que cela mènerait à la marginalisation du fait français dans l'institution. En 1957, tout comme en 1944 lors de la première tentative d'ériger une université, les Jésuites à la direction du projet jugeaient impensable d'offrir des programmes techniques comme les sciences, le génie ou des programmes en affaires en français. S'ils souhaitaient étudier en français, les Canadiens français devaient se contenter des programmes traditionnels dans les humanités, dont ceux qui donnaient accès aux professions libérales, comme le droit ou la médecine.

Il y a ici un facteur à considérer : l'Université ne pouvait espérer offrir un programme complet en génie minier, par exemple, mais avait la possibilité de permettre à ses étudiants de suivre les deux premières années d'un programme, qu'ils pouvaient ensuite terminer à l'Université de Toronto. Vu sous cet angle, le bilinguisme permettait ainsi aux

étudiants d'un programme de faire la transition sans trop de difficulté dans la Ville reine afin d'y poursuivre leurs deux dernières années d'études. Les Jésuites estimaient d'ailleurs que leur modèle de bilinguisme, dans lequel les étudiants ne pouvaient pas suivre des cours dans l'autre langue, était supérieur à celui de l'Université d'Ottawa où les étudiants pouvaient, dans un même programme, suivre des cours dans une langue ou une autre. Le modèle de bilinguisme prôné par les Jésuites protégeait mieux, d'après eux, la minorité linguistique⁷.

Le dernier facteur était loin d'être négligeable pour les Jésuites. Que l'Université de Sudbury soit de langue française ou bilingue était secondaire par rapport aux ambitions sous-jacentes des pères jésuites. En effet, ces derniers espéraient diriger l'enseignement universitaire dans la région du Moyen-Nord. Le réseau international des pères jésuites était remarquable – la congrégation gérait notamment plus d'une trentaine d'établissements aux États-Unis – et sa réputation était solide. Son incapacité de créer un établissement universitaire jésuite au Canada limitait le rayonnement de la congrégation.

À Montréal, les Jésuites anglophones cherchaient depuis un certain temps à obtenir une charte universitaire pour le Collège Loyola. Le gouvernement du Québec refusait d'obtempérer, notamment face à l'opposition grandissante du milieu nationaliste canadien-français. L'établissement d'enseignement dut abandonner ses velléités universitaires et fusionner avec le Collège Sir George-William pour devenir, en 1974, l'Université Concordia.

⁷ Une longue justification du bilinguisme tel qu'il existait à l'Université de Sudbury est disponible dans un mémoire intitulé *Quelques notes sur l'orientation de l'Université de Sudbury*, Montréal, janvier 1958, 75 p.

Dans le nord-est de l'Ontario, les Jésuites craignaient qu'un groupe protestant ne les double dans la course à l'établissement d'une université. Ils ont tenté par tous les moyens de trouver une formule permettant à l'établissement de demeurer sous la juridiction des Jésuites tout en bénéficiant d'octrois publics. C'est ce qui explique d'ailleurs l'adoption d'une charte dormante pour le Collège Lalemant⁸. Leur volonté de maintenir une institution catholique et leur incapacité de convaincre le gouvernement de l'Ontario d'offrir des subventions leur laissent peu de choix. Loin d'être une célébration œcuménique entre deux Églises protestantes et les Jésuites catholiques, la création de l'Université Laurentienne représente plutôt un échec pour les Jésuites, qui ne purent assumer la direction d'un établissement universitaire financé par les fonds publics.

Tout compte fait, le débat entourant l'avenir linguistique de l'Université de Sudbury ne répondait pas uniquement à des intérêts locaux. Il s'agissait également d'une question de géopolitique pour les Jésuites qui, à l'extérieur du Canada, avaient l'habitude de gagner leurs batailles en matière d'enseignement supérieur.

Le père Alphonse Raymond s.j. : du Collège du Sacré-Cœur à l'Université de Sudbury

Ce sera au recteur du Collège du Sacré-Cœur, le père Alphonse Raymond, s.j., de tenter de créer pour la deuxième fois l'Université de Sudbury. Né en 1914 à Lachute au

⁸ Le Collège Lalemant, fondé en 1960, est une corporation dormante. Il devait être l'université catholique de la fédération, à la place de l'Université de Sudbury, et octroyer des diplômes en philosophie et en théologie. Or, devant le refus des Églises protestantes que l'Université de Sudbury devienne une institution non confessionnelle, mais toujours dirigée par les Jésuites, le Collège Lalemant n'a jamais ouvert ses portes.

Québec, Alphonse Raymond s'établit en 1916 avec sa famille dans le village agricole de Verner où le père devient boucher. Selon le *Répertoire des anciens* du Collège du Sacré-Cœur, le jeune Raymond a étudié au Collège entre 1927-1932. Selon le récit qu'en fait sœur Huguette Parent, il aurait excellé dans les sports, notamment au hockey⁹. Or, c'est la vocation qui allait attirer le jeune Raymond plutôt que la carrière de hockeyeur. Après ses études au Collège, il intègre le noviciat des Jésuites à Montréal. Il y prononce ses vœux en 1934 et poursuit ses études au scolasticat Immaculée-Conception, avant de partir en mission en 1939 à Pékin, en Chine qui, à l'époque, était sous occupation japonaise. Tout comme d'autres religieux en 1942, le père Raymond a été mis sous surveillance japonaise à Shanghai où il poursuivait des études en théologie, quoique sous un régime beaucoup plus souple que celui réservé aux laïcs. Il a été ordonné prêtre dans cette ville en 1945, après quoi il a été appelé à retourner au Canada afin de se soigner, et ce, en vue d'une prochaine mission qui, finalement, n'aura pas lieu¹⁰.

Le projet universitaire à Sudbury, en gestation depuis un certain temps à son retour, venait d'essuyer un important échec. Selon les assertions de Gaétan Gervais¹¹ et de Thérèse Boutin¹², la création de l'Université de Sudbury avait été bloquée par une partie de l'élite canadienne-

⁹ *Répertoire des anciens du Collège [du] Sacré-Cœur, Sudbury, Ont. 1913-1967*, Hamner, Éditions de l'Ami du peuple, p. 132; Huguette Parent, s.c.o., *Alphonse Raymond, s.j. 1914-1978. Mes souvenirs*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1995, p. xiii-xiv.

¹⁰ Parent, *Alphonse Raymond*, p. xviii.

¹¹ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.

¹² Thérèse Boutin, « Les 25 ans de l'Université de Sudbury », *Recherche universitaire*, juin 1983, p. 12-13.

française d'Ottawa, encouragée par l'Université d'Ottawa. Sous prétexte que les travaux de la commission Hope devaient proposer une modernisation du système d'éducation de l'Ontario, le gouvernement ontarien avait choisi de suspendre la création de l'Université de Sudbury jusqu'à la fin des travaux, qui dureront jusqu'en 1951.

À son arrivée comme recteur du Collège du Sacré-Cœur en 1953, Raymond reçoit la directive de poursuivre le travail de ses prédécesseurs pour enfin réaliser la création d'une université à Sudbury. Selon une note écrite par Raymond les 7, 8 et 9 mars 1962, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) et son président, Gaston Vincent, avaient été sollicités pour émettre une opinion sur la charte du Collège « dans le but de savoir si elle contenait [...] les pouvoirs universitaires¹³ ».

Les délais dans la livraison de l'avis juridique du président de l'ACFEO avaient grandement déplu aux Jésuites. Le provincial de la congrégation, Gérard Goulet, incite Raymond en mai 1954 à s'adresser de nouveau à l'ACFEO pour des clarifications quant au statut de l'institution. Raymond estimait que le délai s'expliquait « parce qu'il [Vincent] donnerait un avis légal qui déplairait [*sic*] à l'Université d'Ottawa et à bien des gens d'Ottawa, où il vivait¹⁴ ». L'avis arrive enfin à la fin du printemps 1955 et confirme les soupçons des Jésuites : le Collège du Sacré-Cœur avait les pleins pouvoirs d'une université, incluant la capacité de fonder des universités, et ce, à l'échelle de la province¹⁵. En effet, la loi constitu-

¹³ Alphonse Raymond [s.j.], *L'Université de Sudbury (1953-59)*, 1962, p. 1, Archives du Cabinet du recteur, Université de Sudbury (ACRUS).

¹⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹⁵ *Ibid.*

tive du Collège du Sacré-Cœur votée en 1914 était particulièrement généreuse en ce sens. L'article 6 indique les vastes pouvoirs de la corporation :

Les objectifs de la Société sont les suivants :

- a) Établir et maintenir des écoles, des collèges, des universités, des observatoires et des institutions similaires.
- b) S'engager dans et encourager l'investigation dans les langues, l'histoire, la philosophie et d'autres secteurs d'apprentissage¹⁶.

La corporation avait donc le pouvoir de créer une université. Puisque les universités ont le pouvoir de conférer des grades, il allait de soi, selon les dirigeants du Collège, que la corporation possédait une charte lui permettant d'octroyer des grades universitaires.

Or à quoi bon octroyer des grades s'ils ne sont pas reconnus? Le Collège du Sacré-Cœur avait jusqu'alors conclu des ententes avec les universités d'Ottawa et Laval pour assurer l'octroi des diplômes des finissants. Ces diplômes permettaient aux finissants d'accéder aux écoles professionnelles, dont celles de l'Université de Toronto, qui étaient particulièrement convoitées. Une campagne de démarchage a donc été menée auprès de l'Université Laval et de l'Université de Toronto par le provincial des Jésuites. L'institution québécoise accepterait de rompre l'entente d'affiliation et confirmerait sa reconnaissance des diplômes des finissants du collège sudburois. Une entente similaire est entérinée par le Sénat de l'Université de Toronto à l'été 1956¹⁷. Discrète, cette campagne permet-

¹⁶ *An Act to Incorporate Sacred Heart College of Sudbury*, 1914, p. 2.
Traduction non officielle de l'Université de Sudbury.

¹⁷ Raymond, p. 3.

taut aux Jésuites de croire que le nouveau statut du Collège était à portée de main.

Raymond et ses acolytes, sentant le vent en poupe, décidèrent alors de consulter la communauté sur la suite des choses : quel nom devait porter cette « nouvelle » université? Trois arguments militent en faveur d'« Université de Sudbury ». Premièrement, il fallait à tout prix utiliser ce nom avant qu'une partie adverse ne crée une autre université, doublant les Jésuites dans le virage avant le dernier droit. En effet, de nombreuses Églises protestantes cherchaient au même moment à se doter d'une université pour leur propre communauté religieuse. Si l'une d'entre elles y parvenait, « Sudbury » allait sûrement figurer dans le nom de l'institution protestante. Deuxièmement, un nouveau nom permettrait de distinguer l'établissement du Collège du Sacré-Cœur, qui allait poursuivre son œuvre comme école privée. Enfin, le choix était également motivé par une question de survie : pour obtenir des octrois gouvernementaux, il fallait au moins se présenter sous un nom laïque.

C'est ainsi que le 16 décembre 1956 eut lieu une rencontre entre les représentants de la future Université de Sudbury et le ministre de l'Éducation, William James Dunlop. Le ministre fut placé devant un fait accompli : l'avis juridique était clair, et les universités Laval et de Toronto reconnaissaient les droits de l'institution de conférer ses propres grades. En contrepartie, le ministre avisait la délégation sudburoise que les octrois gouvernementaux étaient réservés aux institutions non confessionnelles et à celles qui « ouvr[ai]ent [leurs] cours à tous¹⁸ ». La partie n'était donc pas entièrement gagnée pour les Jésuites.

¹⁸ *Ibid.*, p. 6.

Pour Raymond, la question de fond était néanmoins réglée : alors que le Collège était réservé aux garçons, l'Université de Sudbury allait également accepter des étudiantes et ouvrir ses portes à toutes les confessions. Mais, lors de sa conversation avec le ministre de l'Éducation, William Dunlop, le recteur ajouterait un élément déterminant : l'Université allait avoir une section de langue anglaise.

Permettons à l'auteur une courte parenthèse qui rappelle que Clio, la Muse de l'histoire dans la mythologie grecque, a parfois un sens de l'humour bien à elle. Soixante-cinq ans plus tard, et à un jour près, le recteur de l'Université de Sudbury rencontrait une autre ministre du nom de Dunlop. Pendant la rencontre, il a mentionné un élément qui allait être déterminant : l'Université de Sudbury allait être de langue française.

Retournons au contexte de l'éducation franco-ontarienne de l'époque. En 1957, les Franco-Ontariens n'avaient toujours pas accès à des écoles secondaires de langue française financées par le Trésor provincial. La sous-scolarisation de cette communauté était chronique, et seules les élites et quelques heureux élus issus des classes populaires pouvaient se permettre une éducation dans le système des écoles secondaires privées de langue française. Plusieurs élèves du Collège du Sacré-Cœur étaient largement subventionnés par les Jésuites, les paroisses, le clergé et d'autres congrégations religieuses. Des mécènes étaient nécessaires en raison de la pauvreté qui sévissait dans la communauté canadienne-française. Le Moulin-à-Fleur, où se situait alors le Collège du Sacré-Cœur, était un quartier ouvrier franco-ontarien, peuplé de familles qui faisaient de leur mieux pour offrir à leurs enfants une vie meilleure que la leur. Pour certains, cela nécessitait une

éducation auprès des Jésuites et même un cours classique en vue d'obtenir un grade, et peut-être espérer poursuivre des études en droit, en médecine ou dans une autre profession pour améliorer son sort et celui de sa famille et de sa communauté.

Les Jésuites reconnaissaient cette réalité, malgré les tensions entourant la langue et la foi. Rappelons que le père Dubé, un Franco-Ontarien, souhaitait maintenir le caractère français de la nouvelle institution. Or, selon Raymond, le bilinguisme allait permettre « d'aider les intérêts de notre section française ou bilingue, en vue d'assurer non seulement l'excellence mais aussi la survie¹⁹ ». L'enseignement en anglais devait donc subventionner les cours de langue française. Selon le père Raymond, il était plus important de s'assurer que le cours secondaire de langue française soit de bonne qualité que de maintenir une institution unilingue française au niveau supérieur. L'université, croyait-il, ne pouvait survivre si elle ne fonctionnait qu'en français.

Hospitalisé à Montréal pour des ennuis de santé en octobre 1958, le père Raymond reçut la visite de Gérard Goulet, le provincial des Jésuites, qui soutenait qu'il fallait tout mettre en œuvre pour assurer le transfert d'octrois provinciaux à l'Université de Sudbury. Or, les attentes du gouvernement étaient claires : laïciser l'Université de Sudbury, sinon la fédérer à une institution non confessionnelle. Dans ses mémoires, le père Raymond affirme avoir trouvé, durant une rencontre avec Goulet et Gaston Vincent de l'ACFEO, une formule qui aurait pu satisfaire la Province, soit la création de différentes facultés avec leur propre conseil de gouvernance laïque dont les membres seraient représentatifs des diverses communa-

¹⁹ *Ibid.*, p. 5.

tés sudburoises. Chacune de ces facultés serait logée sous l'enseigne d'une Université de Sudbury bilingue, administrée par des jésuites francophones. Les octrois iraient donc directement aux facultés qui, elles, seraient laïques. Théorique, la formule n'a jamais été soumise à la Province et a rapidement été abandonnée par le père Émile Bouvier, successeur du père Raymond.

C'est ici que la trame des événements racontés par le père Raymond est un peu floue. D'après son mémoire, Vincent quitta la réunion pour rentrer à Ottawa, après quoi Goulet aurait informé Raymond que ce dernier n'allait pas être responsable de négocier avec la Province. Cette tâche serait plutôt réservée à son successeur, le père Émile Bouvier, un anti-communiste féroce alors affecté à Georgetown, une université jésuite à Washington, D.C.

Le texte de Raymond, rédigé en 1962, n'est pas tendre envers celui qui, en 1960, devint le premier recteur de la Laurentienne :

Mon successeur, le P. Bouvier ignore, écarta notre Formule. Le Père Bouvier a cru qu'il irait dicter ses ordres à Toronto et en reviendrait avec des millions. Il essaya cette méthode durant deux mois et n'obtint rien évidemment [*sic*].

Ensuite il en vint à la [f]ormule de la Fédération, que nous avait proposée [le premier ministre] Frost trois ans plus tôt. Je ne la critique pas. Je crois même qu'elle pourrait donner de bons résultats si elle était bien appliquée. Je remarque seulement qu'il a concédé bien plus que notre formule concédait²⁰.

Bouvier donnait le coup de barre nécessaire à la création d'une fédération universitaire dans laquelle l'Université de Sudbury ne serait qu'un partenaire parmi d'autres. Le « beau risque », pour ainsi dire, de Bouvier était de diriger l'Université Laurentienne, qui était habilitée à recevoir des fonds publics. Pendant une année seulement, l'institution

²⁰ *Ibid.*, p. 14.

fut majoritairement francophone et sous l'influence des Jésuites. Cette force s'étiola toutefois rapidement. Le corps étudiant allait rapidement basculer en 1961 vers une majorité de langue anglaise.

Quant au bilinguisme, il était surtout de façade, du moins à des degrés variables, tant à l'Université de Sudbury qu'à la Laurentienne. En effet, si les francophones demeurèrent dans les postes de cadres pendant des décennies à l'Université de Sudbury, les réunions de gouvernance des deux établissements se déroulèrent principalement en anglais, comme en témoignent les procès-verbaux dans les archives.

Le « beau risque » – l'Université de Sudbury fédérée (1960-2021)

La période de l'après-guerre fut un moment de foisonnement pour le secteur universitaire public en Ontario. Avec le retour des soldats et l'explosion démographique qui deviendra le *baby-boom*, l'enseignement supérieur était devenu, durant les années 1950-1960, une priorité pour le gouvernement ainsi que pour les communautés afin d'assurer l'intégration des anciens combattants et de promouvoir le développement socioéconomique de l'Ontario. Au même moment, d'importantes réformes s'opéraient dans le secteur de l'éducation afin de le moderniser. Queen's Park continuait de financer de multiples institutions universitaires, à l'exception des institutions confessionnelles. Pour ces dernières, le modèle de l'Université de Toronto, c'est-à-dire celui des institutions fédérées, devait suffire. Elles devenaient pratiquement invisibles auprès du Ministère, qui ne les reconnaissait pas puisqu'il ne les finançait pas. Du côté de l'enseignement

secondaire, le financement public se fit attendre jusqu'à l'adoption des lois 140 et 141 onze ans plus tard, en 1968.

En ce qui concerne le projet d'une université à Sudbury, la période de l'après-guerre est l'heure des grands questionnements. En l'absence d'une masse critique de Franco-Ontariens ayant la formation requise pour étudier au niveau universitaire, d'une part, et l'argent nécessaire pour se payer une telle formation, le projet d'université se trouvait fragilisé. D'ailleurs, le Collège du Sacré-Cœur vivait également ses dernières années, tout comme l'ensemble des écoles secondaires privées de langue française en Ontario. Le Collège fermera définitivement ses portes en 1967.

La sous-scolarisation et la précarité du secteur de langue française alimentaient le débat universitaire. Le bilinguisme était alors vu, selon Lucien Pelletier, comme la porte de secours pour rentabiliser l'institution durant ces moments difficiles. Chose certaine, les états financiers de l'établissement en 1957 montrent une institution qui n'arrive pas à faire ses frais durant sa première année. L'université dut une fière chandelle aux Jésuites qui donnaient leur salaire à l'établissement d'enseignement, une pratique courante dans les établissements appartenant aux congrégations religieuses.

Les conditions matérielles, notamment le financement, sont-elles les seules raisons justifiant cette transformation? Des recherches en cours menées par l'historien Michel Bock suggèrent qu'un important virage intellectuel chez les Jésuites s'opéra durant cette période. Historiquement plus près de l'action nationale et du mouvement nationaliste canadien-français, la congrégation sudburoise semble épouser davantage les contours de l'action catholique

dénationalisée, courant qui se développait dans les milieux intellectuels du Canada français depuis les années 1930. En prenant une distance avec le nationalisme canadien-français, les Jésuites seraient dorénavant en mesure de « s'ouvrir » à la communauté catholique plus large et à la majorité anglophone.

Les récits de Lucien Pelletier et des collaborateurs du livre de Matt Bray sur l'histoire de l'Université Laurentienne²¹ sont clairs : l'hostilité à l'idée qu'une fédération universitaire pût être sous la gouverne de Jésuites francophones à Sudbury était palpable. Le compromis laurentien fit en sorte que l'Université de Sudbury ne fût qu'un acteur parmi tant d'autres. L'ironie est que ce fut l'institution créée par les entités fédérées qui allait porter le coup de grâce aux prétentions universitaires de Thornloe, Huntington et, du moins pour un moment, de l'Université de Sudbury.

En 1960, toutefois, tous les espoirs sont permis. Une entente de fédération a été signée en septembre 1960 entre l'Université de Sudbury et l'Université Laurentienne. Selon cette entente, l'Université de Sudbury suspendait son droit d'octroyer des grades dans tous les domaines, sauf la théologie, pour laquelle elle n'a pas décerné de diplômes tant qu'a duré l'entente. Autrement dit, la charte de l'Université de Sudbury a été volontairement suspendue pendant la durée de vie de la fédération.

Cela importait peu. Les Jésuites ont cru gagner leur pari : l'université centrale allait être dirigée par le père Émile Bouvier, assurant une gestion de langue française et catholique de l'établissement, tout en allant chercher des subsides provinciaux pour l'Université Laurentienne, pour Sudbury et pour les autres universités fédérées.

²¹ Matt Bray (dir.), *La Laurentienne. Une histoire*, op. cit.

Les Jésuites ne doutaient point du fait qu'ils allaient payer un gros prix pour ce beau risque. Bouvier allait être le premier et le dernier jésuite à diriger la Laurentienne, ce qu'il fit seulement pendant un an en raison d'un scandale lié au licenciement du doyen de la Faculté des arts. D'ailleurs, il a fallu attendre 37 ans, jusqu'en 1998, avant qu'un francophone, Jean Watters, ne soit nommé recteur de l'institution. Pour leur part, les conseils de régence et des gouverneurs des universités respectives adoptaient dès 1960 l'anglais comme langue de travail et de documentation. Le français devenait par le fait même une langue de traduction. Les francophones ont été, après quelques années seulement, fortement minorisés dans tous les aspects de la vie universitaire, allant de la gestion à la gouvernance et de la vie universitaire à la vie étudiante. Les Jésuites perdaient leur mise.

Fallait-il s'en désoler? Le fait français aux universités Laurentienne et de Sudbury était voué à être marginalisé en raison de leurs mandats bilingues et catholiques. Les exigences en matière de bilinguisme étaient inexistantes pour les membres réguliers des deux conseils de gouvernance et appliquées à des degrés variables pour les cadres. Si le bilinguisme était un idéal à atteindre et même un prérequis pour le corps professoral permanent, l'obligation demeurait minime, et un nombre important de professeurs n'ont jamais appris le français. Cela avait une incidence importante sur la gestion de l'établissement, car non seulement les conseils de gouvernance fonctionnaient en anglais, mais également les sénats.

Le français serait donc limité aux services étudiants – conçus en anglais d'abord – et aux cours, et ce, dans une fraction des programmes offerts seulement. Les conséquences sont évidentes : le français n'était pas une langue

dans laquelle on créait des politiques, mais bien dans laquelle on traduisait les idées conçues par et pour la majorité anglophone. Sur le plan structurel, cette marginalisation ne pouvait qu'encourager l'assimilation des francophones, l'anglicisation de la culture institutionnelle et la délégitimation du fait français, et ce, peu importe qui était la personne au poste de recteur ou de président du conseil.

Le contraste avec l'Université d'Ottawa est frappant. Les contextes diffèrent, certes, notamment en raison de la présence du Collège Carleton (qui deviendrait l'Université Carleton) depuis 1942, et il y a une certaine injustice à en faire la comparaison. Notons néanmoins que l'Université d'Ottawa s'est laïcisée en 1965, plutôt que d'être fédérée à une université publique. L'influence oblate est demeurée longtemps, notamment en raison de la présence du premier recteur, le père Roger Guindon, o.m.i., qui a assuré la gestion de l'établissement jusqu'en 1984. Les oblats ont également été nombreux au Bureau des gouverneurs, en particulier grâce aux huit nominations assurées par l'Université Saint-Paul, l'équivalent de ce que devait être l'université du Collège Lalemant pour l'Université de Sudbury. Si l'Université de Sudbury a nommé des membres au Conseil des gouverneurs de la Laurentienne jusqu'en 2021, la pratique courante était de nommer des gouverneurs à partir d'une liste que fournissait cette dernière.

À l'Université d'Ottawa, la forte présence de francophones sur le campus et la politique de gestion française des affaires du Bureau des gouverneurs et du Sénat ont permis pendant un certain temps de résister à la marginalisation du fait français sur le campus. Cette comparaison sommaire, et sûrement boiteuse, nécessiterait

une analyse beaucoup plus approfondie que ce que peut offrir cet article. Il n'en demeure pas moins que les Oblats avaient, pendant un certain temps, réussi le coup qu'avaient tenté les Jésuites de Sudbury.

En effet, alors qu'en 1965 l'institution ottavienne se laïcisait, le recteur Stanley G. Mullins de la Laurentienne avouait, en mai 1966, l'échec du bilinguisme dans son établissement²². Les francophones ont dû s'organiser tant bien que mal, toujours en marge du pouvoir, mais forts d'une tradition acquise au Collège du Sacré-Cœur et de l'encadrement de certains jésuites nationalistes, dont les pères André Girouard et Fernand Dorais, ainsi que de certains professeurs, comme l'historien Gaétan Gervais, le poète Robert Dickson, et d'autres encore.

Cette tension entre francité et catholicisme – d'aucuns diraient des relents de la tension entre action nationale et action catholique – continuait de traverser l'Université de Sudbury. L'administration, le rectorat notamment, prêchait une action catholique supposément ouverte, au détriment d'une structure qui pouvait assurer la croissance du fait français. En filigrane se trouvaient néanmoins quelques relents du vieux rêve autonomiste qui persistait. C'est ainsi qu'il faut voir la création du programme de folklore, devenu depuis ethnologie et folklore, issu des longs labeurs du père Germain Lemieux. Le contraste entre le père Lemieux et des recteurs comme les pères jésuites Laurent Larouche et Jacques Monet, illustre bien cette tension. En effet, les Jésuites ont toujours refusé que les Franco-Ontariens utilisent la charte du Collège Lalemant pour créer une université de langue française²³.

²² Guy Gaudreau, « Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti », dans Matt Bray (dir.), *La Laurentienne. Une histoire*, p. 221.

²³ Serge Dupuis, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-*

Au-delà des facteurs internes propres aux Jésuites et de la tension entre l'action nationale et l'action catholique, soulignons deux problèmes de taille qui ont marqué l'histoire de l'Université de Sudbury. D'une part, la Province refusait catégoriquement toute proposition visant à financer directement, même partiellement, une institution confessionnelle²⁴. D'autre part, les Églises protestantes de la région, notamment l'Église Unie, proposeraient dès 1958 de trouver une façon de damer le pion à l'Université de Sudbury. Le futur recteur de l'Université Huntington, le révérend Earl Lautenslager, a fait des pieds et des mains pour torpiller les velléités jésuites, prévenant ses coreligionnaires que, si les ambitions des catholiques n'étaient pas tempérées, « tôt ou tard, [ceux-ci] demander[ai]ent que le nord de l'Ontario devienne une province séparée à dominance catholique romaine²⁵ ». Cet esprit n'était pas étranger à l'absence marquée de jésuites ou de francophones à la tête de l'Université Laurentienne entre 1961 et 1998. Avant que Jean Watters ne devienne recteur, la culture institutionnelle et le rapport de force démographique étaient déjà établis et la marginalisation du fait français, une réalité impossible à surmonter.

C'est donc dans ces conditions difficiles, pour ne pas dire aliénantes, que la francophonie s'est développée à l'intérieur des campus de Sudbury. Dans les années 1970, plusieurs figures marquantes des mouvements contre-culturel et politique de Sudbury ont su malgré tout tirer

Ontario, n° 40, 2015, p. 60.

²⁴ L'Université d'Ottawa jouissait d'une exemption partielle pour son école de médecine avant de se laïciser.

²⁵ Earl Lautenslager cité dans Matt Bray, « La fondation de l'Université Laurentienne, 1958-1960 », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, p. 18.

leur épingle du jeu. Le Collège du Sacré-Cœur demeurerait le lieu de formation d'artistes comme André Paiement et Robert Paquette, d'un historien tel Gaétan Gervais, ou d'un futur sous-ministre comme Donald Obonsawin, par exemple. Ces derniers ont étudié aux universités Laurentienne et de Sudbury et ont marqué à leur façon la vie culturelle et politique de l'Ontario français.

C'est la tradition du Collège du Sacré-Cœur qui a permis à l'Université de Sudbury, du moins pendant un certain temps, de continuer à contribuer à l'essor culturel du fait français dans la région. Le foisonnement culturel des années 1970 à Sudbury s'explique notamment par cette tradition établie depuis de longues années sous les Jésuites. Quant au drapeau franco-ontarien, il a été créé en 1975 à l'initiative d'anciens étudiants du Collège du Sacré-Cœur et de l'Université de Sudbury, notamment feu Gaétan Gervais et Michel Dupuis, Normand Rainville, Yves Tassé et Donald Obonsawin, qui deviendra en 2021 le premier chancelier de la nouvelle Université de Sudbury.

Par l'œuvre du père Germain Lemieux, l'Université de Sudbury a également fait une importante contribution à la préservation et à la promotion du folklore et de la culture franco-ontarienne, en particulier grâce à son programme d'ethnologie et de folklore et à son appui soutenu pendant de nombreuses années au Centre franco-ontarien de folklore.

Malgré tout, il est impossible de passer sous silence la réalité des francophones dans les deux établissements. Malgré le bilinguisme et la présence des Jésuites, les Franco-Ontariens sont largement demeurés en marge du pouvoir. Si la jeunesse étudiante a été très active sur les plans culturel et politique durant les années 1970 et 1980 dans les deux universités sudburoises (mentionnons la

création du drapeau franco-ontarien, de l'Association des étudiant.e.s francophones (AEF), de *L'Original déchaîné*, la professionnalisation du réseau culturel par le biais du Théâtre du Nouvel-Ontario, la fondation des Éditions Prise de parole et d'autres organismes reconnus), les signes d'une fatigue culturelle aujourd'hui, comme l'indique l'historien Michel Bock dans ce collectif, sont indéniables.

Effectivement, l'engagement de la francophonie étudiante semble plutôt périliciter depuis les années 2000. L'instabilité endémique de *L'Original déchaîné*, le journal étudiant francophone, témoigne de cette francophonie épuisée, fatiguée culturellement. Son état moribond n'est qu'un exemple parmi d'autres. De leur côté, les universités bilingues, y compris l'Université de Sudbury, ont estimé que leur croissance passait d'abord et avant tout par le développement de programmes en anglais.

Fallait-il conclure que le bilinguisme avait été un échec? La question est mal posée, puisque derrière cette interrogation se cache la fausse prémisse selon laquelle le bilinguisme pouvait livrer la gouvernance en français. Le mandat bilingue des deux établissements empêchait, de par sa nature, d'offrir à la minorité la gouvernance et l'autonomie nécessaires à son plein développement. Le fait que le bilinguisme laurentien privait les francophones des leviers réels du pouvoir est loin d'être une aberration ou une conséquence imprévue du modèle de gouvernance; c'était plutôt sa caractéristique fondamentale et la conséquence logique de sa mise en application.

Croire que le bilinguisme institutionnel, tel que pratiqué dans les deux universités, pouvait livrer autre chose que des services en français dans des institutions anglo-dominantes, c'est prêter au modèle une intention qu'il ne prétendait pas avoir. Les mandats – une université catholique pour

l'Université de Sudbury, une université laïque qui peut offrir des cours en français pour l'Université Laurentienne – ne pouvaient pas conduire à ce que souhaitaient obtenir les militants pour l'autonomie universitaire.

Peut-on remédier à la situation dans ces établissements? La création d'un collège universitaire de langue française, même avec un sénat autonome, qu'il soit affilié ou fédéré, tout en se rapprochant de l'autonomie, suffirait-elle? L'idée avait fait son chemin en 1998, mais n'a pas connu d'aboutissement²⁶. Fondamentalement, les deux nerfs de la guerre demeurent les finances (capacité de recevoir et de dépenser des fonds) et l'autonomie universitaire (la capacité de créer, de gérer et d'administrer les programmes sans intermédiaire). Les modèles intégrés à une institution bilingue souffrent de devoir passer par des intermédiaires. Les désagréments demeurent nombreux, dont un des plus importants est sans doute de devoir convaincre l'institution centrale du bien-fondé de ses projets et de les financer. Une telle situation pourrait avoir lieu entre deux institutions ayant un mandat similaire, mais qui desservent des communautés qui sont radicalement différentes en raison du profil socioéconomique, démographique, géographique, etc., de la région.

Ultimement, sans une corporation indépendante ayant le pouvoir exécutif sur les finances et les services universitaires, toute entité créée pour offrir une autonomie relative aux francophones ne peut qu'être problématique dans la mesure où elle serait subordonnée à une structure bilingue ou anglophone qui administrerait les budgets, approuverait et gérerait les programmes. Si l'objectif est de doter une minorité nationale des outils nécessaires en

²⁶ Université Laurentienne de Sudbury, *La Gestion de la francophonie laurentienne. Trois options. Rapport final du comité spécial sur la gestion de la francophonie laurentienne*, 1998, 32 p.

matière d'éducation et de recherche universitaire, il est difficile de voir comment une entité autre qu'une université indépendante, munie d'un mandat répondant aux besoins de la communauté francophone et habilitée à gérer tant les finances que les affaires universitaires, peut répondre à ces besoins. La situation à Sudbury en témoigne.

Un retour aux sources : l'Université de Sudbury francophone (2021 à aujourd'hui)

L'Université Laurentienne invoquait devant la cour le 1^{er} février 2021 les dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) afin d'éviter la faillite et de mettre en œuvre une restructuration qu'elle jugeait nécessaire pour rétablir les finances de l'établissement. La décision a provoqué une onde de choc. L'affidavit de son recteur mentionnait également la nécessité de restructurer sa relation avec les universités fédérées qui, elles, ont vite compris la menace imminente d'une dissolution de l'entente qui les liait.

C'est dans ce contexte que le Conseil des régents de l'Université de Sudbury a décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 mars 2021, de donner le mandat à son recteur, le jésuite John Meehan, de transformer l'établissement en une institution universitaire de langue française. La même résolution donnait également au recteur le mandat d'entreprendre des démarches auprès des Premières Nations de la région afin de les habilitier à fonder leur propre université. C'est cette partie du mandat qui a mené, le 7 octobre 2021, à l'entente entre l'Université de Sudbury et l'institut anichinabé Kenjgewin Teg, qui, le 14 janvier 2022, annonçait son accréditation pour octroyer des diplômes universitaires.

Pour sa part, la transformation de l'Université de Sudbury n'était attendue de personne. Le 13 mars 2021, l'Université de Sudbury organise avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) une conférence de presse au cours de laquelle le recteur John Meehan annonce la décision de transformer l'établissement en une université gérée « par et pour » les francophones.

Le 15 septembre de la même année, l'institution se laïcise et effectue une réforme majeure de son règlement général. La langue de travail est désormais le français. Pour la première fois en 61 ans, le Conseil des régents, devenu Conseil de gouvernance, se réunit dans la langue de Molière. L'Université de Sudbury retrouve donc ses racines francophones.

Ainsi s'amorce un chantier majeur : comment pourvoir aux besoins en matière d'enseignement universitaire de langue française dans le Moyen-Nord au moment où l'on remarque une baisse considérable des inscriptions dans la région en raison de l'application de la LACC? Comment structurer une université dans une région comme la nôtre, en pleine pandémie de COVID-19, alors que les petits établissements ont de nombreux défis à relever? Une université peut-elle surgir dans un milieu qui, en matière d'enseignement postsecondaire, vient de vivre un cataclysme?

Si les difficultés matérielles sont évidentes, il y a néanmoins la possibilité d'apporter un changement structurant et positif pour l'avenir. Quelques balises nous guident.

L'Université de Sudbury doit d'abord prendre acte des dures réalités du 21^e siècle. Alors que les ressources financières se font de plus en plus rares, il est nécessaire de s'adapter aux nouvelles technologies et d'imaginer de

nouveaux modèles de mise en commun des ressources. L'institution doit veiller à rompre avec les silos et en finir avec la concurrence qui empêche nos établissements de travailler ensemble. Il faut davantage miser sur la coopération, le partage et la collaboration, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche. Nous avons également la responsabilité de veiller au développement des compétences qui vont permettre aux étudiants d'être résilients devant les caprices de l'économie et de devenir des acteurs du changement social dans le monde.

L'Université de Sudbury doit être incarnée. Elle doit répondre à la mission ontologique de l'université en milieu francophone minoritaire. Elle doit transmettre et être au service du savoir et de la science, partant du postulat sociétal selon lequel l'ensemble de l'Ontario français forme une minorité nationale légitime et capable de se doter d'une institution digne de s'appeler une université.

L'Université de Sudbury se doit d'être globale dans son offre. Ultimement, elle devra pouvoir mettre en œuvre, seule ou en partenariat, des programmes dans les sciences comme dans les humanités. Elle doit redorer l'image de la recherche en français et contribuer activement à la promotion de la langue française et de la culture franco-ontarienne comme un fait de société globale et universel. Autrement dit, il faut léguer ce qui deviendra le pilier de la francophonie sudburoise. L'institution doit ainsi jouer pleinement son rôle d'intégration et d'échange, ce qui permettra d'inscrire la francophonie sudburoise dans l'universel, plutôt que de la voir comme un fragment de la société majoritaire. L'Université de Sudbury se doit d'être un phare dans la tempête, qui aspire à un avenir

collectif prometteur, un lieu de rassemblement, d'engagement et de fierté pour l'ensemble de notre communauté.

L'Université de Sudbury demeure le maillon manquant dans le continuum de l'éducation de langue française à Sudbury. Comme projet de société, il importe que l'institution puisse s'engager pleinement dans son milieu francophone, qu'elle reflète la diversité de son milieu et qu'elle puisse contribuer à réaliser le vieux rêve que des générations de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens, jeunes et moins jeunes, portent et continuent à chérir depuis près d'un siècle : une institution qui œuvre *à partir* de l'Ontario français. Voilà l'espoir que suscite ce projet universitaire.

Références

- [Sans auteur], *Répertoire des anciens du Collège [du] Sacré-Cœur, Sudbury, Ont. 1913-1967*, Hamner, Éditions de l'Ami du peuple, p. 132.
- Bertrand, André, *L'Éducation classique au Collège du Sacré-Cœur, Sudbury*, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques », n° 86, 1988, 59 p.
- Blais, Gérald, « Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario », thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1968.
- Bock, Michel, et François Charbonneau (dir.), *Le Siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015.
- Bock, Michel, « Une guerre sourde : la rivalité Ottawa-Sudbury et la jeunesse franco-ontarienne (1949-1965) », *Quebec Studies*, vol. 46, automne 2008-hiver 2009, p. 19-31.
- Boutin, Thérèse, « Les 25 ans de l'Université de Sudbury », *Recherche universitaire*, juin 1983, p. 12-13.
- Bray, Matt, « La fondation de l'Université Laurentienne, 1958-1960 », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 18.
- Croteau, Jean-Philippe, « Pourquoi le Règlement 17 paraissait-il nécessaire aux Irlandais? », dans Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le Siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015, p. 59-78.
- Dupuis, Serge, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 40, 2015, p. 60.
- Gaudreau, Guy, « Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 221.
- Gaudreau, Guy, « Les origines de l'Université Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 3-16.

- Gervais, Gaétan, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.
- Parent, Huguette, s.c.o., *Alphonse Raymond, s.j. 1914-1978. Mes souvenirs*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1995, p. xiii-xiv.
- Pelletier, Lucien, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 13-81.
- Plante, Albert, s.j., *Vingt-cinq ans de vie française. Le Collège de Sudbury*, [s.é.], Montréal, 1938.
- [Sans auteur], *Quelques notes sur l'orientation de l'Université de Sudbury*, Montréal, janvier 1958, Archives du Cabinet du recteur, Université de Sudbury (ACRUS), 75 p.
- Raymond, Alphonse, s.j., *L'Université de Sudbury (1953-59)*, 1962, ACRUS, p. 1.
- Raymond, Alphonse, s.j., « Origines universitaires à Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 68-72.
- Toupin, Robert, s.j., « Le rôle des Jésuites dans l'enseignement classique et universitaire de la région de Sudbury », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 3, n° 4, 1971, p. 73-77.
- Université de Sudbury, *An Act to Incorporate Sacred Heart College of Sudbury*, 1914, p. 2.
- Université Laurentienne de Sudbury, *La Gestion de la francophonie laurentienne. Trois options. Rapport final du comité spécial sur la gestion de la francophonie laurentienne*, 1998, 32 p.
- Valiquette, Josée Anne, « L'évolution des effectifs étudiants du Collège du Sacré-Cœur (1913-1960) », thèse de maîtrise, Université Laurentienne, 1993.